



Mise en demeure par organisme bancaire

Par **noemi5_old**, le **05/08/2007** à **13:49**

bonjour, j'ai une dette de 4692.49€ à un organisme bancaire depuis 2002. Cette dette fait suite à un chèque que j'ai déposé (d'un particulier) qui a été mis sur mon compte. Je l'ai donc retiré au distributeur puisque pour moi le chèque était encaissé. Malheureusement, deux jours après on m'a informé que le chèque avait été refusé (alors qu'il a été crédité sur mon compte !) et on m'a demandé de régler ma dette ! J'ai reçu une lettre de mise en demeure de la part d'un cabinet d'huissier (service recouvrement) en février 2004. J'ai réglé par mandat 1000€ en février 2004. Depuis j'ai changé d'adresse et je n'ai jamais plus rien reçu. Il n'y a donc pas eu de commandement de payer. Y a-t-il un délai pour m'assigner en justice sur cette dette ? Ma dette va-t-elle s'effacer au bout de 30 ans ? merci d'avance.
Cordialement